

ARBORETUM DE NEUVIC ■ Le parc et le château bénéficient désormais d'une protection pour leur conservation

Le domaine aux Monuments historiques

Le domaine de l'arboretum du château de Neuvic d'Ussel est désormais protégé au titre des monuments historiques. Une première pour un domaine de ce type en haute Corrèze.

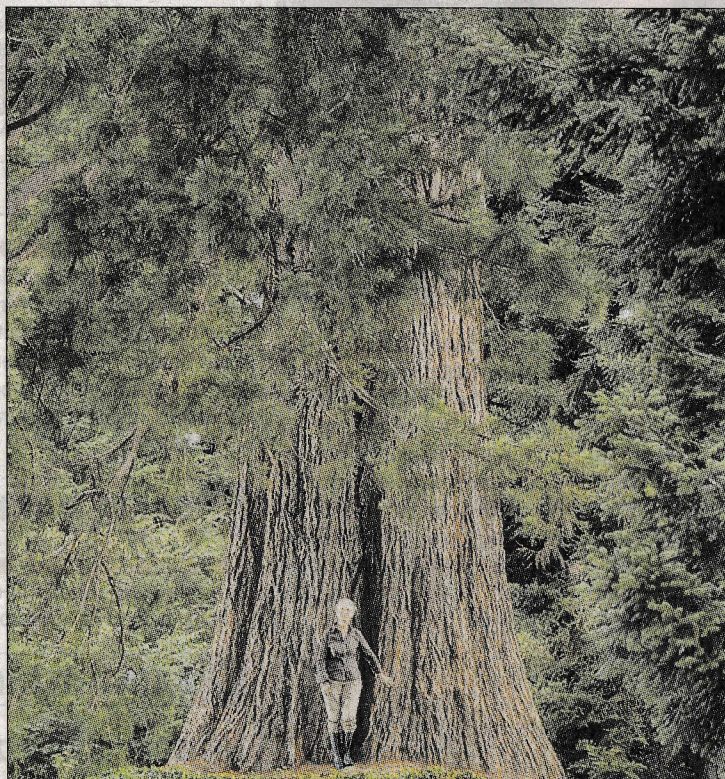
Jérémy Truant

ussel@centrefrance.com

Béatrix d'Ussel va pouvoir ajouter un nouveau panneau au portail de son domaine, au cœur du bourg de Neuvic. L'arboretum et le château dont elle est propriétaire sont à présent inscrits au titre des Monuments historiques.

« J'avais fait une première demande en 2015 mais cela avait été refusé, retrace-t-elle. Depuis, on a continué à travailler et on a trouvé de nouveaux éléments. »

Pour découvrir ces nouveaux éléments, la propriétaire a dû chercher dans le passé, pour trouver une trace du passage à Neuvic d'Ussel de Jean Darcel, ingénieur des Ponts et chaussées et des embellissements de Paris à la fin du Second empire, et beau-père de Phillibert d'Ussel. Un passage qui va influen-



RECONNAISSANCE. Après avoir obtenu la 5^e place du concours de l'Arbre de l'année en 2017, avec son séquoia géant, le domaine de Béatrix d'Ussel est à présent inscrit aux Monuments historiques. PHOTO ARCHIVES

cer l'évolution du parc de Neuvic à l'époque, et sans nul doute influencer l'agent recenseur puis la commission, qui ont inscrit le site aux Monuments his-

toriques.

Pour la propriétaire, qui entretient ce parc agricole et paysager de 6,5 hectares depuis 2005, cette inscription est une réelle

reconnaissance. D'autant que ce domaine, l'arboretum et le château, est le premier de ce type à être inscrit aux Monuments historiques en haute Corrèze.

« C'est un peu le bâton de Maréchal que je viens de recevoir »

« Cette inscription apporte de la visibilité et elle donne aussi des avantages fiscaux pour l'entretien », développe Béatrix d'Ussel avant d'ajouter : « Mais il y a aussi des contraintes, et c'est normal. Je dois me référer à l'architecte des Bâtiments de France pour tout ce que je voudrais entreprendre, et veiller à rester dans l'esprit du XIX^e siècle ».

Cette inscription engendre également la création d'un périmètre de protection dans un rayon de 500 mètres autour du domaine, incluant donc une bonne partie du bourg de Neuvic.

Cette nouvelle vient s'ajouter aux labels que possède déjà le domaine de Neuvic : « Jardin remarquable », « Arbre remarquable de France ». La propriétaire l'avoue avec le sourire : « C'est un peu le bâton de Maréchal que je viens de recevoir. » À l'automne prochain, elle devra renouveler son label « Jardin remarquable ». L'inscription aux Monuments historiques, elle, n'aura jamais besoin d'être renouvelée. ■

Arboretum de Neuvic d'Ussel.
Ouvert tous les jours jusqu'au 31 août de 14 h 30 à 20 heures, dernière entrée à 18 h 30. www.larboretum-neuvicdussel.com.

DEUX TYPES DE MONUMENTS

Il existe deux niveaux de protection pour les monuments historiques. Il y a ceux qui sont classés parce qu'ils présentent un intérêt à l'échelle nationale, et ceux, comme le domaine de Neuvic d'Ussel, qui présentent un intérêt au niveau régional. À Neuvic par exemple, deux autres sites sont inscrits aux Monuments historiques : la tour Saint-Mexant et les sculptures d'Henri Proszynski.